DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 10 octobre 2019

PUBLIE LE: 17 octobre 2019

Délibération n°101019-7: Extension du périmètre d'adhésion de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) au Syndicat intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU)

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le deux octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Khadija GAMRAOUI-AMAR, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Communauté Urbaine		1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération		1 (5 communes)
QUORUM		16
Délégués présents		16
Délégués comptant pour le vote	:	16

<u>OBJET</u>: EXTENSION DU PERIMETRE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (CUGPS&O) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (SIDRU)

RAPPORTEUR: Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18;

VU la délibération du 26 septembre 2019 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) relative à l'extension du périmètre d'adhésion de la CUGPS&O au SIDRU ;

VU les statuts du SIVATRU et la date de dissolution de ce syndicat, fixée au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que la CUGPS&O exerce, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » pour le compte de ses adhérents ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, la CUGPS&O a confié le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire à plusieurs syndicats de traitement des déchets et notamment :

- au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU) pour les communes suivantes: ANDRESY, ACHERES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CONFLANS SAINTE-HONORINE, ORGEVAL, MEDAN, MORAINVILLIERS, POISSY, VERNEUIL-SUR-SEINE et VERNOUILLET;
- au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le traitement des Résidus Urbains (SIVATRU), dont le siège est basé à Triel-sur-Seine, pour les communes suivantes: CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENNES-SUR-SEINE.

CONSIDERANT qu'aux termes de ses statuts, le SIVATRU est constitué pour une durée limitée à 3 ans à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2017. Ce faisant, le SIVATRU cessera d'exercer ses compétences au bénéfice de ses adhérents à compter du 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que, compte tenu de cette échéance, il est nécessaire pour la CUGPS&O d'adhérer à un nouveau syndicat pour le traitement des déchets ménagers collectés sur les communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENNES-SUR-SEINE;

CONSIDERANT qu'en conséquence, la CUGPS&O souhaite étendre son périmètre d'adhésion au SIDRU pour ces communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et transférer à ce syndicat la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés sur ce périmètre ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention),

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la CUGPS&O au SIDRU pour la partie de son territoire composée des communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENNES-SUR-SEINE ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert, de la CUGPS&O au SIDRU, de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour les communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENNES-SUR-SEINE ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à cette adhésion.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

17 OCT. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le

17 OCT. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal